

ZARATÉ LAVIGNE

Montréal, le 7 juillet 2017

Chers manufacturiers,

Comme architectes, nous avons la responsabilité de créer des environnements bâtis de qualité et de spécifier les produits disponibles sur le marché qui ont un impact majeur sur la santé des occupants et par extension sur la santé environnementale de notre planète. La disponibilité de matériaux exempts de produits nocifs et la disponibilité des informations qui s'y rattachent sont des éléments cruciaux pour la conception de bâtiments durables.

C'est pourquoi, Zaraté + Lavigne Architectes Inc. appuie l' « Initiative québécoise pour la transparence des matériaux » du Conseil du bâtiment durable du Canada – section Québec. De cette façon, nous rejoignons les autres firmes d'architecture signataires de l'initiative pour vous demander de divulguer l'information concernant la composition chimique de vos produits, pour atteindre une plus grande transparence concernant les propriétés sanitaires et environnementales de ceux-ci.

Cette demande s'inscrit dans la foulée de l'apparition de certifications telles que le Living Building Challenge, WELL et la dernière version de LEED (V.4) dont les organismes ont emboité le pas pour une plus grande transparence des compositions de matériaux, en demandant des fiches de déclaration environnementale de produits (DEP), de déclaration sanitaire (HPD), d'analyse de cycle de vie (ACV) et des fiches Declare.

Soucieux de la qualité des environnements bâtis que nous réalisons, Zaraté + Lavigne Architectes inc. s'est engagé, au cours des prochaines années, à ne spécifier que des produits répondant aux critères du Living Building Challenge.

Cette nouvelle étape à franchir contribuera significativement à l'amélioration de la qualité de nos bâtiments.

Avec l'expression de nos meilleures salutations,



Maxime Brosseau M. Arch. OAQ
Architecte associé
PA LEED



Jean-François Lavigne M. Arch. OAQ
Architecte associé
PA LEED